

MON DOSSIER SOCIAL ETUDIANT, LE CROUS ET MOI

LES ÉTAPES CLÉS POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE BOURSE / LOGEMENT 2018/2019

La demande doit être faite dès le 15 Janvier 2018 pour la rentrée universitaire 2018-2019 sur le site web (www.messervices.etudiant.gouv.fr). Que vous soyez élève de Terminale ou déjà étudiant(e) dans l'académie de Montpellier, la procédure est la même: il faut constituer un dossier social étudiant (DSE) même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

1 PRÉPAREZ LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À VOTRE SAISIE

- L'avis fiscal 2017 sur **les revenus de 2016** de vos parents.
- Votre numéro INE figurant sur votre carte étudiant ou votre numéro BEA mentionné sur votre convocation au Baccalauréat.
- Votre adresse email (1 adresse email par étudiant) à laquelle vous recevrez votre dossier D.S.E (bourse/logement).
- Un relevé d'identité bancaire **obligatoirement au nom de l'étudiant**. La saisie sans IBAN n'est pas bloquante !

2 SE CONNECTER SUR www.messervices.etudiant.gouv.fr A partir du 15 Janvier 2018

3 CONSTITUEZ UN DOSSIER SOCIAL

Suivez attentivement les instructions et validez à chaque étape.
Formulez vos vœux (établissements et formations) dans la ou les académies de votre choix.

ATTENTION ! ENREGISTREZ VOTRE SAISIE AVANT DE SORTIR DU SITE !

4 LE CROUS VOUS ENVOIE UN DOSSIER PAR EMAIL

A la fin de la saisie, un **email de confirmation** vous est envoyé.
Vous recevrez rapidement votre dossier par email.

Vérifiez les informations de votre saisie. Vous pouvez compléter ou modifier vos données directement sur le dossier version « papier ».

5 RENVOYEZ RAPIDEMENT VOTRE DOSSIER

Envoyez votre dossier dûment signé et complété des pièces demandées à :

**Centre de numérisation
du Crous de Montpellier
TSA 14 009
59 901 LILLE CEDEX 9**

6 CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT VOS MAILS

Veillez regarder également dans vos spams et courriers indésirables.

MON DOSSIER SOCIAL ETUDIANT, LE CROUS ET MOI

LES ÉTAPES CLÉS POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE BOURSE/LOGEMENT 2018-2019

7 LE CROUS INSTRUIT LE DOSSIER ET VOUS DONNE UNE RÉPONSE DE PRINCIPE

Après le traitement de votre dossier, le CROUS vous adresse par courriel une **notification conditionnelle** indiquant une décision, soit :

- d'attribution de bourse
- de refus d'attribution de bourse
- une demande de pièces complémentaires.

Toutes pièces complémentaires doivent être envoyées obligatoirement accompagnées de la première page de la notification de bourse au:

CENTRE DE NUMERISATION DU CROUS
DE MONTPELLIER
TSA 14009
59 901 LILLE CEDEX 9

Lors de votre inscription, présentez la notification conditionnelle d'attribution de bourse à votre établissement d'enseignement.

Avec ce document, les boursiers seront exonérés des **droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante (concernant les établissements publics)**.

8 ATTRIBUTION DES LOGEMENTS FIN JUIN

Votre demande de logement est en attente du tour national qui a lieu en Juin. A l'issue du tour d'affectation national, vous recevrez une nouvelle notification conditionnelle, vous indiquant si un logement vous est proposé ainsi que la procédure à suivre pour sa réservation

9 À LA RENTRÉE

Si vous vous inscrivez en Université, votre inscription est envoyée télématiquement au CROUS.

Si vous vous inscrivez dans un lycée ou un établissement autre que l'université, celui-ci valide la mise en paiement de votre bourse au vu de votre notification conditionnelle de bourse.

Vous recevrez alors la **notification définitive de bourse**.

Si vous ne recevez pas cette notification, contactez le CROUS de Montpellier : www.messervices.etudiant.gouv.fr



Pour toutes informations, contactez le CROUS de Montpellier :
2 rue Monteil - CS 85053 -34 093 Montpellier cedex 5

www.messervices.etudiant.gouv.fr

<http://www.crous-montpellier.fr>